

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Vendémiaire, an VII.



*Relation circonstanciée de la prise d'Alexandrie, envoyée par le général Berthier au ministre de la guerre. — Déclaration du muphti et des principaux cheïks d'Alexandrie, au nom des habitans. — Echouement d'une frégate anglaise près de Dinan. — Dispersion des rebelles qui bloquoient la ville de Malte. — Projet de résolution relatif à la taxe de l'entretien des routes.*

## ARMÉE D'EGYPTE.

An quartier-général d'Alexandrie, le 18 messidor, an 6.

*Alexandre Berthier, général de division chef de l'état-major général de l'armée, au ministre de la guerre.*

Citoyen ministre,

Je vous envoie la relation de la prise de la ville d'Alexandrie en Egypte, par l'armée française, le 14 messidor, an 6.

Le général en chef, après avoir employé sept jours à prendre Malte, y organiser le gouvernement provisoire, ordonné toutes les dispositions, tant militaires qu'administratives, après avoir fait faire de l'eau à l'armée navale & au convoi, fit appareiller le premier messidor.

Les vents du nord-ouest qui souffloient grand frais, portèrent le convoi en sept jours sur Candie, & en quatre autres sur la côte d'Afrique.

Le 12 au matin, l'armée navale & le convoi ont atterré sur la tour des Arabes, & étoient le soir à la vue de la ville d'Alexandrie.

Le général en chef avoit détaché une frégate pour savoir ce qui se passoit à Alexandrie, & faire venir à son bord le consul de France.

Le consul de France arrivé, nous prévint qu'une escadre anglaise, forte de 14 vaisseaux de ligne, avoit paru à une lieue & demie d'Alexandrie, deux jours auparavant; qu'elle avoit envoyé deux officiers à terre sur un brick, pour savoir si on avoit des nouvelles des Français: il nous dit, au surplus, que les forts & la ville d'Alexandrie paroissent disposés à se défendre contre ceux qui voudroient entrer dans le port & s'emparer de la ville, soit Français, soit Anglais.

Le général en chef ordonna de faire mouiller l'escadre le plus près possible de la pointe du Marabou. Quelques bâtimens furent détachés pour croiser devant le port neuf & le port vieux d'Alexandrie.

Un abordage qui eut lieu entre deux bâtimens de guerre, qui allèrent eux-mêmes aborder le vaisseau amiral, obligea de mouiller plus loin qu'on ne l'auroit désiré, à environ trois lieues de terre.

Le général en chef sentoit que l'escadre anglaise pouvoit papotter d'un moment à l'autre, & qu'il n'y avoit pas un instant à perdre pour débarquer l'armée & prévenir les dispositions hostiles que la ville & les environs pourroient faire pour s'opposer à l'exécution de nos projets, d'autant plus que depuis l'apparition des Anglais, tout le pays se mettoit en armes.

Depuis deux jours la mer étoit très-forte, & dans des

circonstances ordinaires, le débarquement auroit été différé, particulièrement sur une côte bordée de rescifs, comme est celle d'Alexandrie; mais tous les momens étoient précieux, & le succès en dépendoit. Le général en chef ordonna que la division Desaix débarquât au Marabou, celle du général Menou, à la droite du général Desaix, celle du général Reynier sur la gauche.

La division du général Kleber & celle du général Bon, qui étoient embarquées sur les vaisseaux, reçurent ordre de remplir toutes les embarcations des vaisseaux & de se rallier dans des chaloupes autour d'une des galères prises à Malte, montée pour le moment par le général en chef, qui devoit conduire ces deux divisions dans le point de débarquement qu'il jugeroit convenable, suivant les circonstances.

La distance à laquelle étoient mouillés les bâtimens, & le vent violent qui agitoit la mer & la rendoit très-dangereuse pour la navigation des canots, apportèrent les plus grands obstacles à l'exécution des dispositions ci-dessus.

Mais l'armée & son chef, accoutumés à voir dans les obstacles, comme dans les contrariétés, un présage assuré de la victoire, ne comptoient pour rien les dangers de la mer; bientôt elle fut couverte de chaloupes.

La division aux ordres du général Menou, qui avoit un pratique à bord, fut la première qui put mettre à terre une partie de ses troupes.

Les divisions Reynier & Desaix éprouverent, pour le moment, des difficultés insurmontables, par la situation du vent à l'égard de leur position.

Le général en chef se porta le plus près possible du Marabou, sur la galère. Le jour tombait, lorsque les chaloupes portant une partie des divisions Kleber & Bon se réunirent autour de lui; mais la difficulté étoit de trouver les passes à travers les rescifs.

Un pilote du pays qui étoit venu avec le consul arriva; il dirigea les chaloupes, qu'il conduisit sur la plage du Marabou, où elles débarquèrent heureusement, & où elles trouverent une partie de la division Menou, & quelques hommes de la division Reynier.

La galère sur laquelle étoit le général en chef & son état-major, éprouvoit les plus grandes difficultés & les plus grands dangers à suivre la marche des canots, qu'elle perdit bientôt de vue à cause de l'obscurité de la nuit; elle ne put approcher de terre qu'à une demi-lieue.

Nous nous embarquâmes sur des canots; & à une heure du matin, le vainqueur de Platie étoit en Afrique à la plage du Marabou, dans le désert, à quatre lieues d'Alexandrie. L'armée n'avoit aperçu aucun individu du pays.

Le général en chef passa la revue : la division Kleber, composée de la 2<sup>e</sup>. demi-brigade d'infanterie légère, des 25<sup>e</sup>. & 75<sup>e</sup>. de bataille, avoit environ 1000 hommes.

La division Menou, composée de la 22<sup>e</sup>. d'infant. légère, des 13<sup>e</sup>. & 69<sup>e</sup>. de bataille, avoit environ 2500 hommes.

La division Bon, composée de la 4<sup>e</sup>. d'infanterie légère, des 18<sup>e</sup>. & 32<sup>e</sup>. de bataille, avoit environ 1500 hommes.

La division Reynier, des 9<sup>e</sup>. & 85<sup>e</sup>. de bataille, n'avoit que quelques hommes.

On n'avoit pu débarquer ni artillerie, ni chevaux. Le général en chef ordonna aux troupes des divisions Menou, Kleber & Bon, de se mettre en marche sur trois colonnes. Il ordonna au général Reynier de réunir sa division, & de garder le point de débarquement. Il envoya l'ordre à tous les bâtimens du convoi d'appareiller à la pointe du jour pour venir mouiller dans la rade du Marabout. Il ordonna, tant aux convois qu'aux bâtimens de guerre, d'employer tous les moyens possibles pour débarquer le reste des divisions.

Il étoit environ deux heures & demie du matin lorsque les divisions Menou, Kleber & Bon se mirent en marche; le général en chef marcha à pied avec les tirailleurs de l'avant-garde, accompagné de son état-major, du général Dumas, commandant l'arme de la cavalerie, des généraux Dommartin & Cafarely, commandant l'artillerie & le génie.

Le général Cafarely prouvoit que rien n'est impossible aux français. Ce brave & si distingué général nous suivit dans les sables avec sa jambe de bois, nous qui étions excédés de fatigues.

Avant le jour, un de nos avant-postes fut attaqué par quelques arabes, qui nous tuèrent un capitaine. Au jour, nous aperçûmes une centaine de ces arabes, qui fusillèrent avec nos tirailleurs en se repliant sur Alexandrie.

Lorsque l'armée ne fut plus qu'à une demi lieue d'Alexandrie, nous aperçûmes environ 300 hommes de cavalerie arabe ou mameloucks qui abandonnerent les monticules de la ville & prirent la route du Caire.

Quelques détachemens de cette cavalerie se portèrent sur notre flanc droit, annonçant le projet d'inquiéter la communication avec le débarquement; n'ayant pas un cheval ni une pièce d'artillerie, nous continuâmes notre marche sur Alexandrie.

Le général Menou, avec les troupes de sa division, cheminait sur les petites dunes de sable le long de la mer, à l'ouest de l'enceinte dite de la ville des Arabes.

La division du général Kleber étoit au centre, dirigée sur la porte de cette enceinte qui conduit à la colonne de Pompée.

Le général Bon, avec les troupes de division, étoit dirigé sur l'est de la ville, vers la porte de Rosette.

Toutes les divisions reçurent l'ordre de s'arrêter à la portée du fusil, & d'attendre de nouveaux ordres.

Le général en chef se porta rapidement à la célèbre colonne de Pompée, & détacha plusieurs officiers, pour reconnoître l'enceinte de la ville des Arabes, qui couvre la nouvelle ville d'Alexandrie.

Toutes les brèches de ces anciens murs paroissent avoir été réparées. L'enceinte, ainsi que les tours qui la flanquent, étoient occupées par le peuple d'Alexandrie en armes; que les hurlemens de leurs chefs, de leurs femmes & de leurs enfans excitoient au combat. Il étoit parti de l'enceinte quelques coups de canon, qui annonçoient deux ou trois mauvaises pièces.

Le général en chef desiroit parlementer & éviter un assaut & ses suites: il ne put se faire écouter; il fallut se décider à attaquer ceux qu'on auroit désiré avoir pour amis.

Le général en chef avoit jugé l'enceinte susceptible d'être escaladée; d'ailleurs, n'ayant point d'artillerie, il ne restoit que ce moyen pour s'emparer de la place. En conséquence, il fit battre la charge, et les trois divisions attaquèrent en même-tems et escaladerent les remparts.

Les habitans qui bordoient ces remparts faisoient un feu assez vif, mais qui devenoit nul du moment où nos troupes étoient au pied des murailles. Il fut remplacé par une grêle de pierres lancées par les habitans.

Enfin, par les traits de courage qui ont si souvent caractérisé les armées françaises, les généraux & les troupes trouverent presque en même-tems le moyen d'être au haut des murs; tout ce qui étoit derrière prit la fuite, mais ceux qui étoient dans les tours, quoique abandonnés de leurs camarades, ne cessèrent d'employer le reste de leurs munitions à tirer sur nous. Ce peuple se battoit en fanatique désespéré, bien éloigné de connoître nos intentions & nos principes. On prit le parti de faire bloquer une de ces tours que l'on ne pouvoit faire rendre. Déjà une partie de nos troupes étoit dans la ville neuve d'Alexandrie, & une autre devant le phare & le pharillon, où s'étoit retiré une partie des troupes armées d'Alexandrie.

Le général en chef se rendit sur la butte du port vieux qui domine la ville & le port, & où son intention étoit de réunir l'armée pour faire capituler l'ennemi; mais l'opiniâtreté & la terreur des assaillis excitèrent l'ardeur de nos troupes, dont une partie s'emporta dans la ville, où il s'établit une fusillade meurtrière.

Le général en chef envoya chercher le capitaine d'un vaisseau de guerre turc qui étoit dans le port; il lui fit connoître quelles étoient les intentions & les dispositions de l'armée.

Le général en chef envoya aussi plusieurs officiers pour parler aux principaux habitans de la ville. Les isans, les cheiks, le chérif, vinrent au-devant de nous comme amis, en assurant qu'ils avoient été trompés sur l'intention des Français. Le soir, les forts & le château furent remis en notre pouvoir.

Nous apprîmes que la cavalerie qui nous avoit assaillis étoit d'une tribu d'Arabes campée à quelques lieues d'Alexandrie; nous sûmes en même tems que des pelotons de ces Arabes prenoient la route que nous avions suivie, & enlevoient nos traîneurs, ce que nous ne pouvions empêcher faute de cavalerie.

Autant l'armée a montré de valeur à emporter l'assaut la ville des Arabes, autant elle a mis de générosité envers les vaincus. Le peuple, qui étoit dans l'erreur, paroît devenir l'ami d'une nation qui sait respecter ses mœurs, ses usages & sa religion.

Guerre aux mameloucks, est le cri de la partie d'Egypte que nous habitons, & celui des français.

De grandes difficultés sont vaincues, & beaucoup restent encore à vaincre. Les divisions Reynier & Desaix ont rejoint l'armée. Tout le reste des divisions, une partie des chevaux & de l'artillerie est débarquée dans le port vieux; une autre partie se porte à Aboukir.

Le 17, une députation de la tribu d'Arabes, dont la cavalerie nous avoit harcelés, s'est présentée à nos avant-postes; elle nous ramenoit des prisonniers qu'elle avoit faits sur nos derrières. Ils dirent, qu'ayant appris que nous ne venions faire la guerre qu'aux mameloucks & à Murat bey; que nous étions les amis du peuple; que nous

ne venions lever leurs quis & à principaux amis des fr

Une par désert pour fertilisé pa

Declar

vi

Gloire à sur le prop de sa missio

Voici Pa la ville d'A

& entre le chef de l'a

Les susc leurs saint

la justice tier tortue

justice ser conduite i

tonce sans loi, & il n

quence de des moyen

leurs effor d'un même

près que t accord. Il

bonheur d & des mé

hir l'armée de ne poi

aucun com

ils ont tique, qu' plus droit

Le géné de son côté

n'inquiète par des r

parteroit à

Le géné ne jamais

& à ne jar religieuses

tous les h assurer le

qu'il a en à nuire, n

Le prés lune de. M

répondant cause, un

Suivent l'ordre su

Le pau

Le pau

Le pau

Traduit

général en ch

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Brest, le 23 vendémiaire.*

Une frégate anglaise s'est perdue le 22 du courant, au soir, dans la baie de Dinan, près Crozon. Elle donnoit la chasse à deux chasses-mariées; déjà l'un étoit amariné, & l'autre alloit amener, lorsqu'elle a touché. Elle a jeté son artillerie à l'eau & est venu s'échouer près de terre. L'équipage a été fait prisonnier. Sur ces entrefaites, il y avoit à bord du chasse-mariée capturé un combat à coups de poings, de pincettes & autres instrumens, entre les capturés & les prisonniers: les premiers ont pris la place des seconds, & le chasse-mariée est entré à Brest. Il a été expédié de suite des corvettes pour aller sauver de la frégate tout ce qui pourra l'être; on ne sait pas encore si elle pourra être relevée.

*De Bruxelles, le 24 vendémiaire.*

Les lettres du quartier-général de Friedberg portent, que le général Lefebvre est arrivé dans cette ville; il a pris provisoirement le commandement en chef de l'armée de Mayence. Championnet qui en commandoit l'avant-garde, passe en Hollande. Il est déjà parti pour cette nouvelle destination.

Ce qui prouve que la paix avec l'Empire Germanique est regardée comme certaine, c'est que vingt-un bataillons de troupes françaises, postées sur les bords de la Nidda, viennent de se mettre en marche pour se rendre en Suisse. On remplit ce vuide au centre de l'armée, par des troupes qui arrivent de la Hollande & par celles qui se trouvoient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle.

*De Paris, le 28 vendémiaire.*

On n'avoit point encore de nouvelles à Brest, le 29 de ce mois, de la division Bompard, sortie il y a quelques tems.

— Quelques personnes pensent que c'est pour une attaque contre Corfou, plutôt que pour une descente en Egypte, que la Russie a fait passer une escadre & des troupes de débarquement dans la Méditerranée. Elles en donnent pour raison, que cette expédition étoit prête bien avant que l'on pût savoir à Pétersbourg nos conquêtes en Egypte. Elle devoit prendre possession de Malte, si nous ne l'avions pas prévenue; car c'est un vieux projet du cabinet russe, de s'établir dans la Méditerranée.

— Une lettre de Gènes, en date du 17 vendémiaire, annonce comme certain que les rebelles qui bloquoient la ville de Malte se sont dispersés. La révolte avoit éclaté à l'occasion de la clôture de plusieurs églises, & avoit commencé par les habitans de la campagne.

— Le célèbre Musquiez, confesseur de la reine d'Espagne, est entièrement disgracié. On l'a éloigné sous différens prétextes. On l'envoie dans son évêché, & ne reparoîtra plus à la cour.

— On dit qu'un des deux vaisseaux avec lesquels Nelson est entré à Naples, étoit dématé par suite du combat naval.

— L'escadre russe consistant en cinq vaisseaux de ligne & une frégate, est sortie d'Elseur le 8 vendémiaire pour se rendre en Angleterre. Elle escorte trois convois anglais & environ cinquante vaisseaux marchands.

— Paul I<sup>er</sup>. a envoyé l'ordre dans toutes les provinces russes de faire des levées d'hommes, pour compléter les régimens qui seront augmentés de 13 hommes par compagnie.

ne venions pas détruire la religion de Mahomet, & leur enlever leurs femmes, ils demandoient à être amis des français & à marcher avec eux. Le général, qui a reçu les principaux de cette tribu, a consenti à les regarder comme amis des français.

Une partie des troupes françaises est en route dans le désert pour deux jours de marche, afin de gagner le pays fertilisé par les eaux du Nil. *Signé, Alex. BERTHIER.*

*Déclaration du muphti et des principaux cheiks de la ville d'Alexandrie, au nom des habitans.*

Gloire à Dieu à qui toute gloire est due, & salut de paix sur le prophète Muhamed, sur sa famille & les compagnons de sa mission divine.

Voici l'accord qui a eu lieu entre nous & les notables de la ville d'Alexandrie, dont le nom est au bas de cet acte, & entre le commandant de la nation française, général en chef de l'armée campée dans cette ville.

Les susdits notables continueront à observer leur loi & leurs saintes institutions; ils jugeront les différends selon la justice la plus pure, & s'éloigneront avec soin du sentier tortueux de l'iniquité; le cadi auquel le tribunal de la justice sera confié, devra être de mœurs pures & d'une conduite irréprochable; mais il ne prononcera aucune sentence sans avoir pris la décision & le conseil des chefs de la loi, & il ne dressera l'acte de son jugement qu'en conséquence de leur décision. Les cheiks susdits s'occuperont des moyens de faire régner l'équité, & ils tendront de tous leurs efforts vers ce but, comme s'ils n'étoient animés que d'un même esprit. Ils ne prendront aucune résolution qu'après que tous ensemble l'auront approuvée d'un commun accord. Ils travailleront avec zèle au bien du pays, au bonheur des habitans, & à la destruction des gens vicieux & des méchans. Ils promettent encore de ne point trahir l'armée française, de ne jamais chercher à lui nuire, de ne point agir contre ses intérêts, & de n'entrer dans aucun complot qui pourroit être formé contre elle.

Ils ont fait sur tous ces points leur serment authentique, qu'ils renouvelleront dans cet acte de la manière la plus droite & la plus solennelle.

Le général en chef de l'armée française leur a promis, de son côté, d'empêcher qu'aucun des soldats de son armée n'inquiète les habitans d'Alexandrie, par des vexations, par des rapines & par des menaces, & que celui qui se porteroit à de pareils excès sera puni du supplice le plus sévère.

Le général en chef a aussi promis solennellement de ne jamais forcer aucun des habitans de changer sa religion, & à ne jamais exiger aucune innovation dans les pratiques religieuses; mais qu'au contraire son intention étoit que tous les habitans restassent dans leur religion, & de leur assurer leur repos & leurs propriétés par tous les moyens qu'il a en son pouvoir, tant qu'ils ne chercheront point à nuire, ni à sa personne, ni à l'armée qu'il commande.

Le présent acte a été dressé mercredi matin, 20 de la lune de Muharem, l'an de l'hégire douze cents treize, répondant au 17 messidor de l'an 6 de la république française, une & indivisible.

Suivent les signatures des muphti & des cheiks, dans l'ordre suivant:

Le pauvre SEULEIMAN, cained muphti du maliki;

Le pauvre IBRAHIM EL BOURGI, chef de la secte hanfite;

Le pauvre MUHAMMED EL MESSIRI;

Le pauvre AHMED, &c.

Traduit par moi soussigné secrétaire-interprète du général en chef.

*Signé, VENTURE.*

*Arrêté du directoire exécutif, du 15 vendémiaire.*

Le directoire exécutif, informé que les individus nommés Pichegru, Barthelemy, Delmas, Willot, Ramel & Dossonville, déportés par la loi du 19 fructidor an 5, ont quitté le lieu de leur déportation déterminé par le directoire exécutif en exécution de la même loi, & se sont rendus en pays étranger, arrête ce qui suit :

Les noms des nommés Pichegru, Barthelemy, Delarue, Willot, Ramel & Dossonville, seront inscrits sur la liste des émigrés. La dénomination de *deporté par la loi du 19 fructidor an 5, ayant quitté le lieu de la déportation pour se rendre en pays étranger*, sera ajouté au nom de chacun d'eux sur la liste.

La main-levée du séquestre de leurs biens accordée par le directoire par suite de leur obéissance momentanée à la loi qui prononçoit leur déportation, cesse à dater de ce jour. Le séquestre sur leurs biens sera réapposé sans délai.

**CORPS LEGISLATIF.**  
**CONSEIL DES CINQ CENTS.**

*Séance du 28 vendémiaire.*

Le citoyen Guillaume, libraire, fait hommage d'un *Barème des transactions entre particuliers, pendant la durée de la dépréciation du papier-monnaie*. Cet ouvrage est du citoyen Blavier, ingénieur des mines. — Mention au procès-verbal & dépôt à la bibliothèque.

Sur le rapport de Frison, le conseil approuve les opérations d'une assemblée de canton du département des Deux-Nethes.

Il renvoie à la commission des finances une motion d'ordre, tendante à faire payer aux militaires, dans leurs foyers, les pensions de retraite dont ils jouissent.

Delbret fait la seconde lecture de la résolution sur le mode d'examen pour les dispenses de service.

Plusieurs orateurs se succèdent à la tribune, pour démontrer les inconvénients du jury municipal, & même du jury central.

Beauvais présente un projet, dont voici les bases :

Les réclamans seroient d'abord examinés par plusieurs officiers de santé ; sur leur responsabilité, les certificats des officiers de santé seroient remis à l'agent particulier, qui les transmettra au commissaire du directoire, près l'administration centrale. Le commissaire du directoire comparera les différens certificats.

Delbret soutient que si les réclamations ne passent point par une première filière, on n'en finira jamais. Le jury municipal ne fera qu'activer les opérations, bien loin de les ralentir. D'abord il est bien clair qu'il écartera les demandes qui n'auroient aucun fondement ; le jury central n'aura besoin d'examiner que celles qui seroient susceptibles de quelques difficultés. D'ailleurs, les jurés sont renouvelés tous les jours. La corruption est donc bien moins à craindre que dans l'hypothèse de l'examen par les seuls officiers de santé. Le rapporteur conclut, & demande que la résolution soit maintenue.

Thiessey fait Péloge du plan présenté par Beauvais. L'orateur croit que l'institution des jurys donnera lieu à des sollicitations nombreuses, à des haines d'autant plus actives, qu'elles s'exerceront dans une sphère plus étroite. La corruption se mettroit de la partie ; les jurés se laisseroient facilement séduire par des hommes qu'ils voient tous les jours, & dont ils auroient à redouter les vengeances. Il est malheureux que le nouveau projet ait été présenté si tard ; mais enfin puisqu'il offre de grands avantages, il faut l'examiner. L'orateur demande l'impression & l'ajournement à primedi.

Le conseil ordonne l'impression du projet de Beauvais & l'ajournement à primedi.

Dubois (des Vosges) reproduit le projet sur les messages du directoire des 2 thermidor & 7 fructidor an 5, & sur diverses réclamations relatives à la taxe pour l'entretien des routes. En voici les principaux articles :

1°. Dans la première décade du mois de brumaire de chaque année, le directoire transmet au corps législatif l'état du produit de la taxe pour l'entretien des routes pendant le courant de l'année précédente.

2°. En exécution du titre 2 de la loi du 3 nivôse, les barrières actuellement établies seront successivement, sans délai mises en ferme. En conséquence, dans le courant du mois qui suivra la publication de la loi, les administrations centrales feront connoître par affiches qu'elles sont prêtes à recevoir les soumissions tendantes à affermer les barrières établies dans leurs arrondissemens, & à procéder aux adjudications dans les formes & suivant les règles prescrites par la loi du 3 nivôse.

3°. Le directoire établira les barrières, autant que les localités pourront le permettre, à une distance égale de dix ou de vingt kilometres, c'est-à-dire de deux ou quatre lieues, de manière que le droit à percevoir sur chaque barrière soit uniformément payé, autant qu'il est possible, à raison de dix ou de vingt kilometres.

4°. Tout voyageur passant à une barrière ne doit la taxe d'entretien que pour la route à parcourir entre cette barrière & la suivante. En conséquence, dans toutes les communes aux issues desquelles sont placées deux ou plusieurs barrières, il ne pourra être rien exigé à la barrière par laquelle un voyageur entrera dans la commune, & la taxe ne sera perçue qu'en sortant & pour la route à parcourir jusqu'à la barrière suivante, & ainsi de barrière en barrière, jusqu'à l'entrée des dites communes.

5°. La commune de Paris est seule exceptée de cette disposition, & l'article VIII de la loi du 3 nivôse an 6 continuera à être exécuté.

La discussion s'ouvre ; elle roule sur la question de savoir si les barrières pourroient être affermées collectivement ou si elles ne le seront que partiellement ; si la ferme soit cumulée avec l'obligation d'entretenir la route.

Beitz veut que chaque barrière soit affermée séparément, & que la ferme ne puisse être cumulée avec l'entretien.

Bergasse-Laziroule, que les barrières puissent être affermées collectivement, suivant les localités, & que la ferme soit cumulée avec l'entretien.

Le président met aux voix la première partie de la proposition de Beitz. Plusieurs épreuves sont données.

Destrem pose ainsi la question. Les administrations centrales auront-elles la faculté d'adjuger cinq barrières collectivement ?

Le conseil arrête qu'elles auront cette faculté. Il s'agit ensuite de savoir, si la ferme sera cumulée avec l'entretien.

Après de longs débats, le conseil renvoie à la commission.

*Nota.* Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 27 fructidor, relative au paiement des intérêts de la dette publique.

*Bourse du 28 vendémiaire.*

Rente viagère, 15 f. 13 c. — Rente provis. 16 fr. 00 c.  
Tiers consol., 15 fr. 38 c. — Bons  $\frac{1}{2}$ , 2 f. 52 c. — Bons  
2 fr. 28 c. — Bons  $\frac{1}{4}$ , 33 fr. 75 c. — Le reste du cours  
le même qu'hier.

A. FRANÇOIS.